

Saint-Etienne, le 4 janvier 2021

Décision DDG21-001

Convention d'Etudes et de veille foncière avec la Commune de Margerie-Chantagret et Loire Forez Agglomération portant sur le secteur centre bourg (42G090)

- VU le Décret n°98-923 du 14 octobre 1998 modifié, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération n°19-108 du Conseil d'Administration du 28 novembre 2019 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Bureau et à la Directrice Générale approuvée par le Préfet de la Région Auvergne Rhône-Alpes le 29 novembre 2019,
- VU l'avis favorable du Comité d'Engagement Interne en date du 20 octobre 2020.

Je soussignée, Florence Hilaire, Directrice Générale, approuve la convention d'Etudes et de veille foncière à conclure avec la Commune de Margerie-Chantagret et Loire Forez Agglomération portant sur le secteur centre bourg (42G090).

Il sera rendu compte au Conseil d'Administration de l'approbation de cette convention.

Pour le Préfet de la région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
par délégation,
le secrétaire général adjoint
pour les affaires régionales

Sylvain PELLETERET

9 FEV. 2021

La Directrice Générale
Florence HILAIRE

SCAR
REÇU LE :

- 5 FEV. 2021

PRÉFECTURE RÉGION
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Affaire suivie par : Catherine LYONNET

☎- 📠 04 77 47 47 89

Courriel : catherine.lyonnet@epora.fr

N/réf. : DTL/2021-022

Madame Françoise NOARS
Secrétaire Générale pour les Affaires
Régionales
SGAR Rhône-Alpes
106, rue Pierre Corneille
69419 LYON CEDEX 03

5/2 Anne G

Saint Etienne, le mercredi 3 février 2021

OBJET : Décision de la Directrice Générale
N° DDG21-001

| DESIGNATION DES PIECES TRANSMISES | NOMBRE | OBSERVATIONS |
|---|--------------------|---|
| <p>Vous trouverez ci-joint :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Décision de la Directrice Générale N° DDG21-001 pour signature de Monsieur le Préfet de Région Convention d'Etudes et de veille foncière à conclure avec la Commune de Margerie-Chantagret et Loire Forez Agglomération portant sur le secteur centre-bourg. | <p>1 ex</p> | <p>En vous remerciant de dater la décision du jour de signature et la renvoyer à l'attention de Catherine Lyonnet.</p> <p>Sincères salutations.</p> |


La Directrice Générale,
Florence Hilaire